

**Rapport de la Commission des finances du Conseil régional  
du district de Nyon concernant le préavis du comité de direction No 24-2017**

***Demande de crédit de CHF 36'000.- pour accompagner le Conseil des jeunes du  
district de Nyon pour une phase expérimentale de trois ans***

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre Commission des finances, composée de MM. André Cattin, Francis Costiou, Christian Graf, Frédéric Guilloud, Laurent Kilchherr, Frédéric Mani et Pierre-Alain Schmidt, s'est réunie au siège du Conseil régional les 16 et 31 août 2017 en présence de Mme Chantal Landeiro, Syndique et membre du Comité de direction du Conseil régional et M. Patrick Freudiger, qui ont exposé dans le détail le préavis dont est question et répondu à toutes questions qui ont pu être posées par la Commission des finances.

Pour les motifs estimés convaincants exposés dans ledit préavis, le Comité de direction propose d'accompagner et d'aider financièrement sur une période de trois ans consistant une phase expérimentale, un Conseil des jeunes du district qui s'est mis en place spontanément à l'initiative d'un groupe de jeunes à l'automne dernier.

En termes de financement la Commission des finances fait observer que le montant économique soumis à la sagacité du Conseil intercommunal est nettement inférieur à celui du projet similaire qui avait été refusé par l'assemblée des Syndics du district puisque ce dernier portait sur un montant annuel de CHF 50'000 alors que l'aide envisagée et préconisée dans le préavis N° 24-2017 lui se limite à CHF 12'000.-annuel. Il sera couvert par les cotisations versées par les communes à concurrence de CHF 20.- par habitant, soit un montant annuel de l'ordre de CHF 1'800'000.- qui servent en l'état à couvrir, outre les frais de fonctionnement du Conseil régional, les aides au sport, à la culture et au tourisme. Si l'aide apportée au Conseil des jeunes devait être acceptée et pérennisée, la Commission des finances recommanderait alors qu'un tel principe de prélèvement soit acté dans le budget du Conseil régional, soit un montant qui représenterait quelque 0.7 pourcent du montant global.

Alors même que cela ne relève pas strictement de sa compétence, la Commission des finances pense qu'une réflexion mériterait d'être conduite par le Conseil des jeunes sur l'âge à partir duquel et jusqu'auquel un jeune pourrait participer à une telle structure intercommunale.

Il sera observé à cet égard qu'en fonction des données les plus récentes dont on dispose, notre district compte environ 11'000 jeunes entre 15 et 25 ans.

En l'état le Conseil des jeunes a limité sa participation à l'âge de 20 ans. Le fait d'augmenter cette limite d'âge pourrait emporter l'avantage aux yeux de la Commission des finances de représenter l'avis d'une catégorie importante de jeunes qui pourrait se faire le porte-parole et le lien des préoccupations de ces derniers auprès des assemblées communales ou intercommunales.

En conclusion et après étude du préavis, la Commission des finances, unanime, vous propose de l'accepter.

Ainsi fait à Mies, le 31 août 2017

La Commission des finances :

André Cattin

Francis Costiou

Christian Graf

Frédéric Guilloud

Laurent Kilchherr

Frédéric Mani

Pierre-Alain Schmidt, rapporteur